

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER – 16, Rue de la République – TÉL. M2 58-72

1ère Année — II Avril 1953 — N° 7

AVERTISSEMENT

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS - Zones a et b

Les pluies récentes et le développement de la végétation imposent un renouvellement du traitement préconisé le 28 Mars. Employer un soufre micronisé. Terminer le traitement avant le 20 Avril.

INFORMATIONS

Toutes régions

OIDIUM DU POMMIER -

Le traitement au soufre micronisé destiné à lutter contre la tavelure combattra également l'oïdium.

OIDIUM DE L'ABRICOTIER -

Ce parasite occasionne généralement des dégâts importants dans les plantations fruitières du Roussillon, D'après les observations de Mr H. Delmas dans les Pyrénées-Orientales, il semble qu'un premier traitement soufré réalisé avant le 20 Avril soit indispensable,

ARAIGNEES ROUGES -

Au cours de l'été I952 les araignées rouges se sont multipliées de façon excessive favorisées par la climatologie et des causes diverses. Les arbres fruitiers, la vigne, les cultures maraîchères sont ravagés par les araignées rouges de plusieurs espèces. Ces parasites reprennent leur activité, il convient donc de traiter avec un produit à base de parathion les cultures contaminées,

PUCERONS DES ARBRES FRUITIERS -

Les arboriculteurs doivent exercer une surveillance sévère de leurs cultures afin d'éviter un envahissement qu'il serait impossible d'arrêter.

Utiliser les produits recommandés par la note n° 3. Si le verger est également atteint par les araignées rouges, employer exclusivement des produits à base de parathion qui détruiront les deux parasites (araignées et pucerons).

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Autorisation du 23 Janvier I953 - Le Gérant : R. BERTRAND

P 8